

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/131  
13 septembre 2003

(03-4920)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Cinquième session  
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

## MALAWI

Déclaration de l'Union africaine sur le commerce et le développement (2002) et le Programme de travail de Doha.

- Le Malawi sortira perdant de la libéralisation des produits agricoles par les pays développés tandis que d'autres en bénéficieront. Une solution axée sur le développement doit prévoir une indemnisation pour cette perte.
- Du fait de contraintes qui lui sont propres en matière de capacités institutionnelles et humaines, le Malawi a des difficultés à tirer parti des initiatives concernant l'accès aux marchés qui lui sont offertes. Il a besoin de renforcer ses capacités et les règles d'origine internationales afin de faciliter les échanges.
- La pauvreté économique du Malawi a été aggravée par des maladies comme le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. En conséquence, une solution axée sur la réduction de la pauvreté doit lui permettre d'avoir accès à des médicaments essentiels à des prix abordables pour tous les aspects de la santé publique.

L'objectif essentiel du Malawi est de préserver et développer les avantages de l'accès aux marchés à des prix rémunérateurs, accordés actuellement par l'initiative "Tout sauf les armes", la Loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique (AGOA), l'Accord de partenariat

